

Question présentée par le député :

M. Thierry Cerutti

Date de dépôt : 14 octobre 2016

Question écrite urgente

La recourite aiguë du Ministère public !

Le budget de l'Etat de Genève 2017 est en cours de finalisation et sera présenté au Grand Conseil à la fin de cette année.

Des économies seront demandées à toutes et tous, y compris aux plus nécessaires, sans oublier les efforts demandés aux différents services de l'Etat. On peut certes se féliciter de ces mesures d'économies dans certains cas d'opulence et les regretter lorsqu'elles touchent des milieux déjà durement éprouvés.

S'agissant de l'Etat, de toute évidence, il se doit de montrer l'exemple tout en étant pertinent dans la corrélation entre l'action publique et son efficacité de sorte qu'il continue à offrir des prestations de qualité là où elles sont requises. C'est tout le sens de l'appui populaire qui se dessine pour la mise en œuvre de la réforme RIE III.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- ***Qui contrôle la pertinence de l'action du Ministère public et en fonction de quels critères ?***
- ***Combien de recours le Ministère public a-t-il déposés en 2013, 2014, 2015 et 2016 auprès des instances cantonales, fédérales ou européennes ?***
- ***Sur ce nombre de recours, combien ont-ils été couronnés de succès durant les périodes 2013, 2014, 2015 et 2016 ?***
- ***Quel est le coût de ces recours pour les années 2013-2016 ?***
- ***Quels efforts le Conseil d'Etat entend-il imposer au Ministère public dans ce domaine ?***

- *D'une façon générale, le Conseil d'Etat entend-il « inviter » le Pouvoir judiciaire à plus de modération, notamment en faisant plus souvent appel à la médiation pénale, civile et administrative dont on sait qu'elle constitue une alternative efficace, efficiente et performante aux procédures judiciaires classiques ?*